

**Consultation fédérale - Prise de position du canton de Neuchâtel
Crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de trafic régional
voyageurs (TRV) pour les années 2026-2028**

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Gouvernement neuchâtelois a pris connaissance du projet mis en consultation par votre département concernant l'objet cité en titre. Il vous remercie de lui permettre de faire part de son avis en la matière.

Le DETEC propose d'allouer un crédit à hauteur de 3'496 millions de francs pour la période 2026-2028. Nous saluons la Confédération pour son engagement fort pour des transports publics régionaux performants, indispensable à l'atteinte des objectifs climatiques.

Le Gouvernement neuchâtelois valide les grands principes du crédit d'engagement TRV 2026-2028.

Nous émettons les remarques suivantes sur les besoins futurs de la branche.

Situation rétablie après COVID

Un retour à la situation d'avant COVID dans le secteur des transports publics est constaté dans les résultats provisoires 2024. Nous nous en réjouissons.

Taux de renchérissement faible

Le taux de renchérissement de 1% considère un scénario très optimiste dans la branche des transports publics. Un taux de renchérissement supérieur nous semblerait plus adéquat.

Financement des surcoûts liés à l'électrification des transports publics

La décarbonisation des transports publics passe par son électrification. Pour assurer cette transition, il est nécessaire de clarifier les modalités de financement des surcoûts liés à cette électrification (infrastructures de charge, renforcement du système d'alimentation électrique, adaptation des dépôts, etc.). Le Conseil fédéral considère, comme indiqué dans le rapport explicatif (p.25), que la prise en charge par la Confédération, via la loi CO₂, de 75% des coûts d'investissement supplémentaires pour les véhicules à propulsion électrique par rapport aux véhicules diesel permettra de réduire sensiblement les coûts de cette transition. Or, en raison des incertitudes de financement en lien avec la révision en cours de l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO₂ (également mentionnées dans le rapport explicatif, p.25) et de la diversité des besoins en infrastructures supplémentaires pour les véhicules à propulsion électrique, nous estimons cela insuffisant.

Moyens supplémentaires pour le crédit d'engagement TRV 2026-2028

Le rapport explicatif indique une différence de 354 millions de francs entre le besoin total d'indemnités et les moyens alloués. L'UTP a, de son côté, évalué les besoins supplémentaires à 210 millions de francs. Nous estimons qu'un effort supplémentaire d'environ 10% peut être fait par les entreprises de transport. Ainsi, nous demandons 190 millions de francs supplémentaires.

Le Gouvernement neuchâtelois se positionne favorablement, mais sous conditions, au crédit d'engagement TRV 2026-2028.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 18 septembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND